

**LES ENFANTS SE PORTENT-ILS BIEN?
MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE
ET BIEN-ÊTRE
DE L'ENFANT AU CANADA**

par

Miles Corak

N° 171

11F0019MIF N° 171

ISSN : 1205-9161

ISBN : 0-662-86307-0

Études sur la famille et le travail
24^e étage, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, K1A 0T6
Statistique Canada : (613) 951-9047
Télécopieur : (613) 951-5403
miles.corak@statcan.ca

Octobre 2001

* L'auteur est le directeur de la Division des études sur la famille et le travail à Statistique Canada et on peut le joindre à miles.corak@statcan.ca . Le présent article a été préparé en vue de sa parution dans le premier numéro de la *Review of Economic Performance and Social Progress*, publication parrainée conjointement par l'Institut de recherche en politiques publiques et le Centre d'étude du niveau de vie. L'auteur tient à remercier Brian Murphy, Kathryn McMullen, Garnett Picot, France St. Hilaire, Andrew Sharpe et un lecteur anonyme de leur assistance et de leurs commentaires. L'auteur assume, toutefois, l'entière responsabilité du contenu du document, lequel ne peut notamment être attribué à Statistique Canada.

Also available in English

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| <i>I. Introduction.....</i> | <i>1</i> |
| <i>II. Mesure de la mobilité intergénérationnelle</i> | <i>3</i> |
| <i>III. Sources de la mobilité intergénérationnelle.....</i> | <i>9</i> |
| <i>IV. Influences familiales pendant la petite enfance et politiques publiques.....</i> | <i>13</i> |
| <i>V. Conclusion.....</i> | <i>17</i> |
| <i>Références.....</i> | <i>19</i> |

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



RÉSUMÉ

L'article examine le cadre conceptuel de la mobilité intergénérationnelle en regard de la relation entre les revenus des parents et ceux des enfants ainsi que le degré et les sources de la mobilité intergénérationnelle au Canada. La principale conclusion est la suivante : la société canadienne se caractérise par un degré relativement élevé de mobilité intergénérationnelle et, selon l'information disponible, les enfants qui grandissent dans une famille à faible revenu ne sont pas condamnés à toucher de faibles revenus à l'âge adulte. À cet égard, le Canada se compare avantageusement à bon nombre d'autres pays, la mobilité y étant en moyenne plus élevée qu'aux États-Unis et qu'au Royaume-Uni et similaire à celle observée dans certains des pays les mieux classés à ce chapitre. Les causes de ce phénomène se rapportent à l'accès à une éducation de grande qualité et aux investissements non monétaires de grande qualité dans les enfants. Cependant, aucun élément probant ne permet de lier le niveau du revenu familial et la nature de ces investissements.

Mots clés : mobilité intergénérationnelle, répartition du revenu, enfants

Classification JEL : D31, I132, J62

PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES DISPONIBLES À
www.statcan.ca



I. INTRODUCTION

Au cours des années 1990, les Canadiens, par l'entremise de leurs gouvernements, se sont fixé au moins trois objectifs en matière de politiques économiques et sociales. À la fin de la décennie, il était manifeste que deux de ces objectifs, soit ceux associés à la politique macro-économique, avaient été réalisés et que, en un sens, les résultats dépassaient les attentes. La politique monétaire devait se fonder sur une inflation nulle et la politique financière, sur l'élimination des déficits budgétaires. Fortin (2001) de même que Jenkins et O'Reilly (2001) présentent les raisons évoquées pour axer la politique monétaire sur une inflation nulle, un objectif atteint, on en conviendra, à un rythme qui a surpris de nombreux observateurs. L'objectif a été maintenu tout au long des années 1990, et il semble, à la lumière des observations de Jenkins et O'Reilly, qu'il continuera d'orienter la politique monétaire à l'avenir. Dans le même ordre d'idées, Drummond (2001) et Stanford (2001) analysent l'élimination des déficits budgétaires en tant qu'objectif des politiques financières. Sur ce front, la progression s'est faite plus difficilement, mais les gouvernements fédéral et provinciaux ont néanmoins fait preuve d'une telle détermination que les Canadiens doivent se prononcer aujourd'hui sur l'utilisation de surplus substantiels. On a certes accordé beaucoup d'attention à ces deux dimensions de la politique macro-économique et à l'atteinte des objectifs fixés, mais au terme de la décennie, on s'est également intéressé de plus en plus au troisième objectif de société énoncé explicitement : l'élimination de la « pauvreté infantile ».

À la fin de 1989, le Parlement du Canada a pris l'engagement de « s'employer à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants au Canada d'ici l'an 2000 ». Les résultats obtenus depuis ont conduit bon nombre de commentateurs à soutenir que cet objectif n'a été réalisé que dans une faible mesure. En effet, l'UNICEF (2000a) rapporte que, sur la scène internationale, le Canada se classe dans le tiers inférieur des pays industrialisés à ce chapitre. En réponse à cela, d'autres observateurs se sont interrogés sur les méthodes de mesure de la « pauvreté » et ont remis en question l'utilisation d'une mesure relative à titre d'étalon pertinent, proposant plutôt des mesures absolues qui réduisent considérablement le taux de pauvreté. De fait, même Statistique Canada a éprouvé la nécessité de préciser sa position sur la question dans le cadre de ces débats (Fellegi 2000).

Tout cela pour dire que, peu importe la position adoptée dans ce débat, la « pauvreté des enfants » laisse une empreinte manifeste dans le discours public. Pourquoi? Pourquoi le sort des enfants des familles à faible revenu devrait-il nous préoccuper davantage que celui des autres groupes à faible revenu? Il est possible de répondre à cette question de deux façons. Contrairement aux buts fixés pour les politiques monétaires et financières, l'objectif qui consiste à « éliminer la pauvreté » des enfants n'est pas strictement utilitaire. Les décideurs ont milité en faveur de l'inflation nulle ou des budgets équilibrés non pas comme s'il s'agissait de fins en soi mais plutôt à titre de moyens permettant d'assurer un meilleur fonctionnement de l'économie. La réalisation de ces objectifs, affirme-t-on, permet en un sens que d'autres phénomènes se produisent, phénomènes qui en bout de ligne accroîtront le bien-être des Canadiens : croissance accrue de la productivité, niveau de vie plus élevé, augmentation des dépenses au titre des programmes sociaux et hausse du revenu disponible. L'élimination de la pauvreté des enfants est, en revanche, à la fois une fin et un moyen : une fin en soi et un moyen de façonner un avenir meilleur. Les enfants, comme l'indique Osberg (2001), ont certains droits en tant que citoyens, des droits enchâssés dans l'importance de la famille. Et à ce titre ils ont, à l'instar des autres citoyens, le droit à un niveau de vie adéquat.

Les Canadiens se préoccupent de la pauvreté infantile parce qu'ils accordent de l'importance à la situation des enfants en tant que citoyens, notamment parce que ceux-ci forment un groupe vulnérable qui dépend des autres pour sa subsistance et son bien-être. Cela étant dit, la « pauvreté infantile » a aussi une résonance particulière pour des raisons d'ordre utilitaire. Il convient de concevoir l'élimination de la pauvreté des enfants, soutient-on, comme un investissement dans l'avenir, essentiellement comme nous concevons l'élimination de l'inflation ou des déficits budgétaires comme un moyen d'atteindre une fin : à long terme, la productivité économique et le bien-être de l'ensemble des citoyens s'en trouveront accrus. L'UNICEF (2000b), par exemple, exprime clairement ce point de vue. L'argument avancé est le suivant : le fait de grandir dans un milieu à faible revenu empêchera, à long terme, les enfants de réaliser leur plein potentiel, ce qui peut en fait impliquer que ces enfants vivront dans la pauvreté à l'âge adulte et élèveront à leur tour des enfants pauvres. Cela est d'autant plus important que le capital humain et social est de plus en plus considéré comme le fondement d'une productivité et d'une croissance accrues dans ce que bon nombre d'observateurs appellent l'« économie du savoir » de l'avenir.

Ce deuxième argument constitue l'objet central du présent document. Que savons-nous au juste des conséquences à long terme des expériences vécues pendant l'enfance? Plus particulièrement, quelle est au juste la relation entre la situation familiale, notamment le revenu de la famille, et la situation à long terme des enfants? Et comment cette relation s'est-elle transformée au cours des dernières décennies? Ces questions se rapportent à la mobilité intergénérationnelle. Si nous vivons dans une société caractérisée par un degré élevé de mobilité, alors une enfance vécue dans un milieu à faible revenu ne constituera pas une expérience qui laissera forcément des séquelles et qui contraindra ces enfants à toucher de faibles revenus à l'âge adulte ou à s'insérer moins bien dans la société. Cela n'est pas le cas dans une société caractérisée par un faible degré de mobilité intergénérationnelle : on y observe un lien étroit entre la situation initiale et les perspectives d'avenir des individus. Bon nombre de personnes pourraient se sentir moins capables de participer à une telle société, en tant que membres à part entière, du fait qu'elles ont été élevées dans un ménage à faible revenu. Dans le premier cas, nous pourrions, plus volontiers, laisser le marché s'imposer comme le principal régulateur de la situation des particuliers sur le plan des revenus, dans la mesure où cette situation est conditionnée par les aptitudes et les efforts des personnes. Dans le second cas, le milieu dans lequel nous naissons détermine notre situation sociale. Nous pourrions donc être moins enclins, comme le suggère Roemer (1998), à considérer qu'il s'agit là d'une situation équitable et nous réclamerions alors une intervention de l'État permettant d'égaliser les chances et de protéger, en quelque sorte, les personnes des effets du marché.

Il importe de comprendre la portée de la mobilité intergénérationnelle et les mécanismes qui la sous-tendent parce que ceux-ci sont liés à une multitude de questions de politique. Les politiques en matière d'éducation, les investissements dans la petite enfance, l'accès aux soins de santé et les politiques d'immigration sont tous influencés par cet enjeu. La discussion présentée dans ce document se rapporte directement au financement de l'enseignement postsecondaire, lequel est souvent associé à la possibilité que des étudiants capables n'aient pas accès aux collèges et aux universités en raison de considérations financières. La discussion touche également l'incidence des expériences de la petite enfance sur le développement cognitif et social des individus de même que l'influence de ce développement sur la situation subséquente des personnes sur le plan de l'instruction et de l'emploi.

Nous examinerons tout d'abord un cadre conceptuel simple permettant de comprendre la mobilité intergénérationnelle en regard de la relation entre les revenus des parents et ceux des enfants et nous analyserons comment ce cadre permet de concevoir les changements relatifs au degré de mobilité. En outre, nous ferons le point sur l'état des connaissances dans ce domaine et sur la position du Canada par rapport à d'autres pays industrialisés. Nous aborderons ensuite les facteurs à l'origine d'un degré donné d'égalité des chances et nous résumerons nos connaissances d'un facteur particulièrement important, soit les expériences de la petite enfance. Nous espérons ainsi déterminer ce que nous savons vraiment des conséquences à long terme, pour les enfants, de grandir dans le besoin.

En résumé, les principales conclusions du présent document sont les suivantes : (1) : la société canadienne se caractérise par un degré relativement élevé de mobilité intergénérationnelle et, en fait, selon l'information disponible, les enfants qui grandissent dans une famille à faible revenu ne sont pas prédestinés à toucher de faibles revenus à l'âge adulte; (2) aucun élément probant n'indique clairement que les jeunes Canadiens capables jouissent d'un accès restreint à l'éducation postsecondaire en raison de la situation financière de leurs parents, bien que cela puisse changer au cours des années 1990; (3) les expériences vécues pendant la petite enfance sont de plus en plus considérées comme des précurseurs importants de la situation à long terme, mais les chercheurs éprouvent des difficultés à établir des liens étroits entre ces investissements non monétaires et les niveaux de revenu des familles. À la lumière de l'information disponible, il pourrait être difficile pour les défenseurs des politiques d'affirmer que l'élimination du faible revenu enfants constitue un moyen d'accroître la productivité économique. Il se peut que les gouvernements soient amenés à discuter de plus en plus des moyens d'offrir un soutien non financier à de larges groupes de familles de tous les niveaux de revenu plutôt que de cibler les transferts de revenu aux moins nantis. Si cela devait se produire, il convient de souligner que les programmes d'intervention précoce à grande échelle semblent présenter de nombreux avantages à court terme pour les enfants, mais il reste à démontrer leur incidence sur la situation à long terme sur le marché du travail. En définitive, le meilleur argument en faveur de l'élimination du faible revenu chez les enfants ou de la mise en œuvre de programmes d'intervention précoce pourrait bien être qu'il s'agit simplement là de ce qui doit être fait.

II. MESURE DE LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Imaginons deux sociétés ayant la même répartition du revenu : la proportion de familles à faible revenu et celle des familles à revenu élevé (peu importe la définition de ces termes) sont identiques, comme le sont d'ailleurs toutes les mesures de l'inégalité qu'il est possible de concevoir.¹ Imaginons parallèlement que, dans la première société, la situation économique *relative* des personnes dépend entièrement de celle de leurs parents. Ainsi, les enfants nés dans une famille de la catégorie inférieure de revenu toucheront, une génération plus tard, à l'âge adulte, des revenus les plaçant dans cette même catégorie inférieure; les enfants dont les parents se trouvent dans la catégorie supérieure de revenu toucheront, ultérieurement, des revenus leur permettant de se classer au haut de l'échelle. Cette société ne fait place à aucune mobilité intergénérationnelle du revenu. Si l'on connaît la place qu'occupent les parents dans la répartition du revenu, on peut prédire de façon exacte la place qu'occuperont les enfants sur l'échelle des

¹ Le paragraphe suivant est tiré de Solon (1999, p. 1762).

revenus une génération plus tard. Dans la seconde société, cependant, imaginons qu'il n'existe aucun lien entre la situation de la famille et la situation des enfants une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte. Les enfants dont les parents se trouvent dans la catégorie inférieure de revenu ont la même probabilité de se retrouver dans cette catégorie de revenu à l'âge adulte que les enfants dont les parents sont au haut de l'échelle des revenus ou, inversement, ils sont aussi susceptibles de toucher des revenus les classant dans la catégorie supérieure. Dans cette société, la mobilité intergénérationnelle sur le plan du revenu est absolue. La place qu'occupent les parents sur l'échelle des revenus ne donne aucune indication quant à la place qu'occuperont les enfants à l'âge adulte. En tout temps, les deux sociétés sont également inégales, mais la nature ou le caractère de ces disparités diffère considérablement. Voilà des exemples diamétralement opposés, et aucune société industrialisée ne se retrouverait vraisemblablement à l'une de ces extrémités. Il importe, néanmoins, de tenter de cerner la position des sociétés réelles entre le pôle de la persistance absolue du revenu entre les générations et le pôle de la mobilité complète. Cet exercice est la première étape de tout débat éclairé sur le sens de l'« égalité des chances » et sur ce que nous pouvons et devons faire à ce chapitre.

Les économistes utilisent un modèle simple pour mesurer le degré de la mobilité intergénérationnelle du revenu. Cette mesure est généralement exprimée en pourcentage ou (de manière équivalente) en termes logarithmiques, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une mesure de la fraction des écarts entre les parents observée, en moyenne, chez leurs enfants à l'âge adulte. Par exemple, si l'écart entre les revenus de deux groupes de parents est de 50 % et si, en moyenne, l'écart entre les revenus des enfants (arrivés à l'âge adulte) s'établit, en moyenne, à 30 %, alors la persistance intergénérationnelle du revenu se chiffre à 0,6, puisque 60 % de l'écart entre les revenus des parents est transmis aux enfants. De manière équivalente, si Y représente le revenu permanent et t , les générations, ce modèle peut s'exprimer par l'expression simple qui suit :

$$\ln Y_{i,t} = \alpha + \beta \ln Y_{i,t-1} + \varepsilon_{i,t} \quad (1)$$

Dans cette équation, le revenu (exprimé en logarithme naturel) de l'enfant de la famille i à l'âge adulte ($\ln Y_{i,t}$) correspond au revenu moyen des enfants de la génération t arrivés à l'âge adulte, représenté par α , plus deux facteurs déterminant l'écart par rapport à cette moyenne, soit une fraction du revenu parental permanent ($\beta \ln Y_{i,t-1}$) et d'autres influences non associées au revenu parental ($\varepsilon_{i,t}$).

Le revenu moyen des générations évoluera au fil du temps, et il se peut qu'une grande partie ou que l'ensemble des membres d'une génération toucheront des revenus supérieurs à ceux de leurs parents à un âge similaire. C'est ce que représente la valeur de α dans l'équation (1). Cependant, et de façon plus importante, l'équation rend compte de la relation qui existe entre le classement d'une personne donnée dans la répartition du revenu et le classement de ses parents une génération plus tôt. Cette relation est exprimée par la valeur de β , qui représente la fraction du revenu transmise d'une génération à l'autre. C'est là une mesure du degré de la mobilité intergénérationnelle sur le plan du revenu, mesure que l'on désigne parfois par le terme « élasticité intergénérationnelle du revenu ». β pourrait, en théorie, être n'importe quel nombre réel. Une valeur positive indiquerait une persistance intergénérationnelle du revenu, un revenu parental relatif plus élevé étant associé à un revenu relatif plus élevé pour l'enfant. Une valeur négative indiquerait une inversion intergénérationnelle du revenu, un revenu parental relativement plus élevé étant associé à un revenu relativement plus faible pour l'enfant. Selon les études empiriques,

toutefois, β se situe toujours entre zéro et un. La valeur un indiquerait une persistance intergénérationnelle absolue du revenu et la valeur zéro, une mobilité intergénérationnelle absolue. Si, comme dans l'exemple précédent, 60 % de l'écart entre les revenus parentaux est transmis aux enfants, la valeur de β s'établira à 0,6. Une valeur de β inférieure à un indique une certaine mobilité intergénérationnelle du revenu, de sorte que les parents touchant des revenus supérieurs (ou inférieurs) à la moyenne auront des enfants touchant, à l'âge adulte, des revenus supérieurs (ou inférieurs) à la moyenne; cependant, l'écart par rapport à la moyenne ne sera pas aussi marqué dans la génération des enfants qu'il l'était dans celle des parents. Ce phénomène ne devrait pas être trop surprenant dans les pays développés, mais plus la valeur de β est élevée (même si elle reste inférieure à un), plus l'enfant est susceptible, à l'âge adulte, d'occuper la même relation positive que ses parents dans la répartition du revenu. Autrement dit, la persistance intergénérationnelle du revenu est plus importante.

Pour bien cerner le degré et l'évolution de l'avantage intergénérationnel associé au revenu, il importe de comprendre deux choses : comment évolue l'inégalité du revenu au cours des générations successives de parents (c'est-à-dire quelle proportion de l'avantage relatif lié au revenu les parents sont en mesure de transmettre à leurs enfants); et comment évolue le degré de mobilité intergénérationnelle du revenu (exprimé par β). Selon le degré d'inégalité, même un β de faible valeur peut conférer des avantages substantiels aux enfants de parents bien nantis. Il existe des statistiques bien établies sur le degré d'inégalité au Canada. Les tendances générales sont présentées dans Heisz, Jackson et Picot (2001), mais la figure 1 illustre l'évolution de l'une d'entre elles, soit le rapport entre le revenu (revenu marchand total et revenu disponible après impôt et transferts) des familles avec enfants au seuil inférieur du quintile supérieur et celui des familles au seuil supérieur du quintile inférieur. Par exemple, au Canada à la fin des années 1970, le revenu marchand des familles du quintile supérieur des revenus était environ 2,75 fois plus élevé que le revenu marchand moyen des familles du quintile inférieur.² Si l'on combine ce rapport et l'équation (1), on peut déterminer ainsi le revenu d'une personne née au sein d'une famille classée au haut de l'échelle par rapport au revenu d'une personne issue d'une famille classée au bas de l'échelle pour différentes valeurs de β ³ :

| β | 0,1 | 0,2 | 0,3 | 0,4 | 0,5 | 0,6 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| avantage sur le plan du revenu | 1,11 | 1,22 | 1,35 | 1,50 | 1,66 | 1,83 |

Compte tenu d'un β aussi haut que 0,6, les enfants de parents à revenu élevé toucheront, si aucun autre facteur n'intervient (c'est-à-dire lorsque $\varepsilon_{i,t} = 0$), environ 1,8 fois le revenu des enfants de familles à faible revenu. Toutefois, dans le cas d'un β aussi bas que 0,1, l'avantage lié au revenu

² Ce chiffre se rapporte aux familles économiques comptant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans. Le revenu marchand s'entend du revenu total, y compris les gains provenant d'un emploi, d'un travail autonome, les revenus de placement et les autres revenus privés, moins les transferts publics. Ces données sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs réalisée par Statistique Canada.

³ On obtient ces résultats en utilisant l'antilogarithme de l'équation (1) de sorte que $Y_{i,t} = \exp(\alpha) \exp(\beta \ln Y_{i,t-1}) = \exp(\alpha) Y_{i,t-1}^\beta$ si ε est omis. Cela implique que le rapport des revenus des enfants issus de familles à revenu élevé (H) et à faible revenu (L) est $Y_{H,t} / Y_{L,t} = (Y_{H,t-1} / Y_{L,t-1})^\beta$, soit simplement le rapport des revenus de leurs parents élevé à la puissance β .

qui est transmis aux enfants s'établit à environ 10 %. Un avantage de 10 % sur le plan du revenu reste appréciable, mais il perd de son importance si l'on tient compte du fait que les familles à revenu élevé touchaient initialement un revenu de 2,75 fois supérieur à celui des familles à faible revenu; un avantage de cet ordre signifie qu'il n'existe pratiquement aucune relation entre les revenus des grands-parents et ceux des petits-enfants.⁴

Une décennie plus tard, cette mesure de l'inégalité s'établissait à un peu plus de 3,0; au milieu et à la fin des années 1990, elle tournait autour de 4,0. Un rapport de 4,0 donne lieu, si l'on refait les calculs antérieurs, aux avantages suivants sur le plan du revenu pour différentes valeurs de β :

| β | 0,1 | 0,2 | 0,3 | 0,4 | 0,5 | 0,6 |
|--------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| avantage sur le plan du revenu | 1,15 | 1,32 | 1,52 | 1,74 | 2,00 | 2,30 |

Avec un β de 0,1 l'avantage lié au revenu n'aurait pas varié de façon sensible entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990 (de 11 % à 15 %), mais des valeurs plus élevées se traduiraient par des variations substantielles. Au cours des années 1990, les enfants issus de familles à revenu élevé pouvaient s'attendre à toucher 2,3 fois plus (plutôt que 1,8 fois plus) que les enfants de familles à faible revenu, compte tenu d'un β de 0,6. La principale observation tirée de cette discussion est que l'inégalité au chapitre du revenu des familles est plus marquée pendant les années 1990 qu'elle ne l'était deux décennies plus tôt, et cela implique que l'avantage sur le plan du revenu d'être issu d'une famille bien nantie s'accroît.

En contrepartie, le régime fiscal et le système de transferts ont contribué à atténuer la tendance observée dans les revenus marchands, de sorte que le revenu disponible des familles n'a pas suivi la même courbe. Il s'agit là d'un fait bien documenté dans les ouvrages canadiens, et la courbe inférieure de la figure 1 en montre une autre illustration; elle représente le rapport entre le revenu disponible des familles du quintile supérieur et celui des familles du quintile inférieur. Ce rapport, du moins jusqu'à 1997, n'est jamais descendu sous le seuil de 2,0 et n'a jamais dépassé 2,5. En soi, ce phénomène tend à indiquer que les politiques publiques en matière de fiscalité et de transferts atténuent la transmission intergénérationnelle de la situation économique. Toutefois, cette assertion présume que les revenus sont parfaitement fongibles et que leur source n'a aucune incidence intergénérationnelle. Certains chercheurs ont examiné cette hypothèse. Ainsi, on relève aux États-Unis un débat de longue date sur l'incidence qu'a la perception de prestations d'aide sociale par les parents sur les réalisations des enfants et, en bout de ligne, sur la dépendance des enfants, arrivés à l'âge adulte, à l'égard de revenus marchands ou de revenus non marchands.⁵ Dans le contexte canadien, Lefebvre et Merrigan (1998), Corak et Heisz (1998) ainsi que Corak, Gustafsson et Österberg (2000) soutiennent tous que la source du revenu des parents peut avoir une incidence sur les perspectives à long terme des enfants sur le marché du travail. L'évaluation

⁴ En fait, l'évolution de l'inégalité transversale du revenu à très long terme est liée à la valeur de β . Si β est égal ou supérieur à un, l'inégalité augmentera au cours de chacune des générations successives; s'il est inférieur à un, l'inégalité pourrait diminuer ou rester stable selon l'évolution d'autres facteurs. Voir Mulligan (1997, pp. 164-171). Cette discussion est fondée sur l'hypothèse que la valeur de β ne change pas.

⁵ Pour une analyse récente, voir Levine et Zimmerman (2000).

complète d'une stratégie axée uniquement sur des transferts de revenu devrait s'appuyer sur des renseignements de cette nature pour cerner pleinement les conséquences intergénérationnelles.

Cependant, l'évolution de l'avantage intergénérationnel sur le plan du revenu associé à l'appartenance à une famille bien nantie est également tributaire du degré de la mobilité intergénérationnelle du revenu, et notre compréhension de cette mobilité intergénérationnelle commence à peine à se former. De nombreux ouvrages sur le sujet ont paru dans divers pays, et on recense maintenant trois études abordant explicitement cette question au Canada : Corak et Heisz (1995, 1999) de même que Fortin et Lefebvre (1998). Bien qu'elles s'appuient sur des ensembles de données et des méthodes fort différentes, ces études en arrivent essentiellement à la même conclusion : 0,2 constitue une bonne approximation de β , cette valeur pouvant être légèrement supérieure ou légèrement inférieure selon le mode de sélection de l'échantillon et la façon de résoudre les problèmes techniques associés à l'estimation. Corak et Heisz (1999, tableau 3), qui examinent la relation entre la situation du père et celle du fils, établissent à environ 0,23 l'élasticité intergénérationnelle des gains de même que celle du revenu marchand. Fortin et Lefebvre (1998) font état d'un certain nombre d'estimations différentes, y compris des estimations visant les relations pères-filles, mais leurs résultats se situent également autour de 0,2.⁶ En outre, ces auteurs présentent certaines données indiquant une diminution de l'élasticité intergénérationnelle au cours de l'après-guerre, celle-ci ayant atteint un sommet d'environ 0,32 (pères-fils) et de 0,27 (pères-filles) pour la cohorte née entre 1935 et 1945 pour descendre à 0,16 et 0,19 dans le cas des personnes nées entre 1955 et 1969 (Fortin et Lefebvre 1998, tableau 4.4). Toutefois, leurs résultats montrent également qu'on n'enregistre pas de variation perceptible dans la valeur de β entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 1990 (Fortin et Lefebvre 1998, tableau 4.3).

Le tableau 1 présente une mise à jour et une extension de certaines estimations tirées de ces études. Le revenu marchand et les gains des fils et des filles (à l'âge adulte) sont comparés au revenu marchand et aux gains de leur père ainsi qu'à ceux des deux parents.⁷ On peut considérer que l'utilisation de données visant les deux parents offre une représentation plus exacte des ressources totales dont dispose la famille et constitue donc une amélioration par rapport aux résultats antérieurs. Cette méthode présente également l'avantage d'inclure les mères seules et leurs enfants dans l'analyse. Les revenus parentaux sont mesurés à la fin des années 1970 et au début des années 1980 lorsque les enfants sont adolescents, principalement au cours de leurs études secondaires mais avant l'obtention du diplôme. Ces variations ont peu d'effet sur les principales conclusions : l'élasticité intergénérationnelle tend à être légèrement inférieure lorsque les revenus du père et de la mère sont pris en considération que lorsque seul le revenu du père est utilisé; elle tend à être légèrement plus faible pour les filles que pour les garçons; mais, surtout, elle s'établit toujours autour de 0,2.

⁶ On observe une élasticité légèrement plus élevée pour les rapports pères-filles que pour les rapports pères-fils et, en règle générale, les estimations tendent à augmenter à mesure que les enfants prennent de l'âge, ces estimations atteignant un sommet (de près de 0,3) lorsque les enfants arrivent à la quarantaine et à la cinquantaine.

⁷ Pour calculer ces chiffres, il importe de comparer les parents et les enfants à des étapes similaires du cycle de vie. L'analyse de régression qui sous-tend les résultats présentés au tableau 1 tient compte de la possibilité que les résultats visent des étapes différentes du cycle de vie en intégrant des mesures de l'âge et de l'âge au carré du père et de l'enfant ou du parent le plus âgé et de l'enfant. En outre, la moyenne des revenus parentaux est établie sur une période de cinq ans afin d'estimer le revenu permanent et de réduire le biais attribuable aux fluctuations annuelles du revenu.

Si cette valeur est exacte, on observerait au Canada une mobilité intergénérationnelle assez élevée, environ le cinquième et, dans certains cas, jusqu'au quart de l'écart de revenu relatif entre les parents se trouvant à divers échelons de la répartition du revenu étant transmis aux enfants. Ces données semblent placer le Canada dans une position relativement favorable sur le plan international. Bon nombre de travaux ont porté sur cette question au cours des années 1990, comme en témoignent les recensions de Björklund et Jäntti (2000), Solon (1999) et Mulligan (1997, chapitre 7). Les résultats généraux de ces ouvrages sont que, dans les économies avancées ayant la mobilité la plus élevée, la valeur de β semble s'établir à 0,2, ce qui placerait, par exemple, le Canada dans le même groupe que la Suède et la Finlande (Solon 1999, 1787). Les pays affichant la mobilité la plus faible sont les États-Unis et le Royaume-Uni. Dans ces deux pays, on semble s'entendre pour affirmer que la valeur de β se situe autour de 0,4 et pourrait même atteindre 0,6 (Solon 1999, 1784-85). En fait, des travaux récents axés sur des données améliorées tendent à indiquer qu'une valeur de 0,6 ou même plus constituerait une estimation plus précise de la mobilité aux États-Unis (Mazumder 2000).

Il est difficile d'établir des comparaisons internationales en raison des différences au chapitre des concepts, de la qualité des données et des techniques statistiques. En général, de faibles niveaux d'inégalité sont associés à de faibles taux de faible revenu chez les enfants et à un degré élevé de mobilité intergénérationnelle et, inversement, les pays affichant des taux élevés d'inégalité et de faible revenu chez les enfants semblent également se caractériser par des taux plus bas de mobilité intergénérationnelle du revenu. C'est le cas de la Suède et de la Finlande qui affichent une élasticité intergénérationnelle estimée à 0,2 et des taux de faible revenu chez les enfants parmi les plus faibles, de l'Allemagne qui enregistre une élasticité intergénérationnelle se situant entre 0,3 et 0,4 et dont le taux de faible revenu chez les enfants place le pays au milieu du classement international ainsi que des États-Unis et du Royaume-Uni où l'on relève les niveaux les plus bas de mobilité intergénérationnelle et les taux les plus élevés de faible revenu chez les enfants UNICEF (2000a, figure 10). Le Canada, compte tenu de son taux relativement élevé de pauvreté infantile, semble se classer aux côtés des États-Unis et du Royaume-Uni, mais s'apparente simultanément aux pays scandinaves en raison de son degré élevé de mobilité intergénérationnelle. Cette anomalie pourrait être attribuable à l'utilisation d'une mesure relative des faibles revenus dans l'établissement du classement international. En fait, selon l'UNICEF (2000a, figure 2 et page 9), le Canada se classe nettement mieux à l'échelle internationale lorsqu'on utilise une mesure absolue de la pauvreté, tandis que le recours à ce concept a peu d'incidence sur la position des autres pays industrialisés. Ainsi, l'utilisation du seuil officiel de la pauvreté des États-Unis comme étalon a pour effet de classer le Canada juste derrière la Suède et la Finlande, dans la moitié supérieure des pays affichant les taux les plus faibles de pauvreté infantile UNICEF (2000a, figure 2).

La simplicité de l'équation (1) constitue une limite importante de tout ce courant de recherche. Les résultats de cette équation représentent une mesure « moyenne », une seule valeur de β s'appliquant à l'ensemble de la répartition du revenu. L'importance accordée aux familles à faible revenu dans le cadre des politiques soulève, toutefois, une préoccupation quant à la possibilité que la courbe de la mobilité intergénérationnelle varie selon la position dans la répartition du revenu : les personnes touchant de faibles revenus ne jouissent peut-être pas des mêmes possibilités d'investir dans leurs enfants que les personnes des catégories intermédiaires et supérieures de revenu et sont donc plus susceptibles de voir leurs enfants se retrouver au bas de l'échelle des

revenus. Si l'on adopte une technique d'estimation plus souple, soit une technique permettant la variation de la valeur de β selon la position dans la répartition du revenu, on obtient un profil nettement différent. La figure 2 montre que le degré de la mobilité intergénérationnelle du revenu au Canada se caractérise, en fait, par une courbe non linéaire complexe. Les deux courbes de la figure représentent les estimations de β axées sur les revenus marchands totaux des pères et des fils (trait gras portant la mention MM) et sur les gains des pères et des fils (courbe portant la mention EE). Les deux lignes verticales représentent le percentile inférieur et le percentile supérieur de la répartition des revenus marchands totaux des pères. Cet ensemble particulier de données pourrait présenter des problèmes sur le plan de la qualité des données à l'extrémité inférieure de la répartition du revenu, de sorte qu'il serait prudent de ne pas tenir compte des résultats situés à la gauche de la première ligne verticale. De façon générale, le degré de persistance intergénérationnelle du revenu s'accroît à mesure qu'augmentent les revenus, passant d'une mobilité quasi complète (β presque égal à zéro) à l'extrémité inférieure de la distribution pour atteindre, dans le cas des revenus marchands, une quasi-immobilité (β de près de 0,8). Il convient également de noter la courbe en V inversé, β augmentant dans la moitié inférieure de la distribution du revenu pour atteindre près de 0,4 au milieu et redescendre ensuite dans la moitié supérieure de la distribution. Il se peut que cette courbe ne concorde pas avec les attentes de bon nombre d'observateurs, dans la mesure où elle semble indiquer que les enfants issus de familles classées au bas de l'échelle des revenus affichent des taux de mobilité intergénérationnelle parmi les plus élevés.⁸ Cette courbe indique également qu'il n'est peut-être pas judicieux de caractériser le processus sous-jacent à l'aide d'une seule valeur, 0,2 par exemple. Pour une proportion considérable des personnes, l'élasticité intergénérationnelle est manifestement supérieure à 0,2.

III. SOURCES DE LA MOBILITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

Comment pouvons-nous expliquer les tendances de mobilité intergénérationnelle observées au Canada? L'équation (1) résume de façon simple les résultats de ce qui est vraisemblablement un processus social complexe dans lequel interviennent le marché, les politiques publiques et les institutions sociales. Toutefois, la famille reste le point de départ de la plupart des discussions.

L'influence de la famille sur la situation des enfants lorsqu'ils atteignent l'âge adulte prend deux formes principales : influence directe par les legs du patrimoine et influence indirecte par le biais d'investissements qui accroissent la capacité des enfants de toucher des revenus. Les héritages et les transferts de biens entre vifs sont sans aucun doute des sources de transmission de la situation économique qui viennent naturellement à l'esprit, mais quelle est leur importance véritable? On dispose de peu d'éléments probants directs sur le sujet, mais on peut tirer certaines indications de la figure 2. Si les transferts directs sont le principal facteur déterminant la mobilité intergénérationnelle du revenu, le revenu marchand devrait être nettement plus persistant d'une génération à l'autre que les gains. Le revenu marchand total inclut le revenu sous la forme de gains mais aussi le revenu de biens (dividendes, revenu de location de biens immeubles, gains en capital, revenu d'intérêt). Si les parents transfèrent directement des avoirs à leurs enfants, on observera une forte corrélation intergénérationnelle dans les composantes du revenu associées à

⁸ Il importe, à cet égard, de rappeler que les données portent uniquement sur les pères et les fils. Les résultats sont fondés sur des données qui excluent les enfants élevés par des mères seules et devraient donc être considérés, en quelque sorte, comme représentant la meilleure hypothèse. Les familles reconstituées sont toutefois incluses dans l'analyse, de sorte que le terme « père » ne renvoie pas uniquement au père biologique.

ces avoirs, ce qui renforcera la corrélation globale du revenu marchand total entre les générations plus que celle visant uniquement les gains. Les résultats du tableau 1 tendent à confirmer cette observation en moyenne. La figure 2 révèle également que le revenu marchand tend, en fait, à être plus persistant que les gains d'une génération à l'autre mais ce, tout particulièrement dans le cas des familles très bien nanties. La valeur de β pour le revenu marchand total tend à être supérieure à la valeur de β pour les gains seulement et en diverge fortement pour les personnes à l'extrémité supérieure (essentiellement dans le percentile supérieur) de la répartition du revenu.⁹ Si l'écart entre ces deux courbes peut être considéré comme une indication du rôle du revenu de biens, alors il semble que les transferts financiers représentent une partie importante de l'explication du degré fort élevé de persistance intergénérationnelle du revenu pour une minorité distincte de la population, soit les familles très bien nanties. (En fait, à l'extrême, les résultats impliquent que les enfants des bien nantis sont pratiquement assurés de se retrouver au haut de la répartition du revenu à la génération suivante.) La courbe caractérisant le degré de mobilité intergénérationnelle du revenu pour la majorité des personnes semble être axée sur le degré de mobilité intergénérationnelle des gains.¹⁰ Des facteurs autres que les legs interviennent.

Les familles influent aussi sur la situation économique des enfants à l'âge adulte par les investissements (tant monétaires que non monétaires) permettant aux enfants de réussir sur le marché du travail. Dans de nombreux modèles économiques, l'éducation, ou l'investissement dans le capital humain, est considérée comme le principal instrument utilisé à cette fin. Les modèles discutés entre autres par Becker (1991), Becker et Tomes (1986) de même que Mulligan (1997) considèrent les parents comme des êtres rationnels qui se préoccupent du bien-être de la famille au présent mais aussi du bien-être futur des enfants. Les investissements qu'ils font dans le capital humain de leurs enfants sont déterminés par le taux prévu de rendement de ces investissements et par les ressources dont ils disposent pour faire de tels investissements.

Dans ces modèles, si le taux prévu de rendement des investissements dans le capital humain est supérieur à celui des avoirs financiers, les parents qui désirent accroître le revenu de leurs enfants à l'âge adulte ont avantage à investir dans l'éducation des enfants et à léguer ou transmettre directement des biens uniquement lorsque toutes les possibilités d'investissement dans le capital humain sont épuisées (ou lorsque le taux de rendement du capital humain tombe au niveau du taux de rendement des avoirs financiers). Le taux prévu de rendement peut varier selon les aptitudes et les prédispositions de l'enfant, mais l'investissement du montant optimal dans le capital humain de l'enfant dépend également des ressources dont disposent les parents. Certains parents ne touchent pas un revenu suffisant pour investir autant qu'ils le voudraient dans l'éducation de leurs enfants. Cela peut-être particulièrement vrai dans le cas de parents à faible revenu ayant des enfants très doués. Ces parents sont peu susceptibles de pouvoir emprunter les fonds requis auprès des institutions financières. Ainsi, le degré de mobilité intergénérationnelle sera moins élevé pour ces enfants que pour des enfants ayant des aptitudes équivalentes mais dont les parents ont des moyens suffisants. La possibilité que l'accès aux études supérieures puisse être restreint par les

⁹ Dans ces données, le percentile supérieur du revenu marchand du père s'établit à un peu plus de 184 000 \$, le maximum dépassant les 11,3 millions \$. Ces montants sont exprimés en dollars de 1999 et sont fondés sur les données de Corak et Heisz (1999, tableau 1), lesquelles sont exprimées en dollars de 1986.

¹⁰ Cette observation semble également concorder avec les résultats des travaux sur les États-Unis recensés par Stokey (1996) et donnant des indications directes sur l'importance des legs.

ressources financières des familles est à l'origine de tout un ensemble de politiques publiques d'aide aux étudiants doués. Prêts, bourses, droits de scolarité peu élevés, toutes ces formes d'aide ont été employées dans le passé par les administrations publiques pour réduire les risques que des enfants capables ne puissent pas poursuivre des études postsecondaires en raison de revenus insuffisants.

Ce modèle axé sur la famille peut servir à expliquer la tendance observée à la figure 2 si l'on présume que les « aptitudes » de l'enfant varient selon le revenu parental : plus le revenu du parent est élevé, plus les aptitudes de l'enfant moyen le seront aussi (jusqu'à un certain seuil).¹¹ Dans la moitié inférieure de la répartition du revenu, β augmente parce que le revenu parental est relativement faible, mais aussi parce que les aptitudes de l'enfant (et donc le montant optimal de l'investissement dans le capital humain) s'accroissent. Par conséquent, une proportion de plus en plus importante des familles n'est pas en mesure d'investir suffisamment dans l'éducation des enfants. Dans la moitié supérieure de la répartition du revenu, l'élasticité diminue parce que le revenu parental devient de plus en plus suffisant pour financer des études postsecondaires. Les parents disposent des ressources nécessaires pour financer le niveau désiré d'études, peu importe la capacité de l'enfant. À mesure qu'augmente le revenu, même d'autres parents auront investi toutes les sommes requises dans l'éducation de leurs enfants et commenceront à faire des transferts financiers directement aux enfants. Ce phénomène est représenté par la hausse marquée de l'élasticité intergénérationnelle du revenu et par sa divergence par rapport à l'élasticité intergénérationnelle des gains.

Jusqu'à quel point ce modèle est-il plausible? Le modèle fait ressortir deux points importants. Le premier, et le plus évident, est que les politiques publiques influençant l'accès à l'éducation pourraient avoir une incidence sur la mobilité intergénérationnelle. Les politiques de cette nature pourraient contribuer à expliquer l'augmentation du degré moyen de mobilité intergénérationnelle au cours de l'après-guerre, phénomène que documentent Fortin et Lefebvre (1998). Comme on l'a mentionné, la génération (des hommes) née entre 1935 et 1945 affiche un β de 0,32. Les membres de cette génération étaient en âge de faire des études collégiales ou universitaires au cours des années 1950 et au début des années 1960, avant l'expansion considérable de l'enseignement postsecondaire au Canada. Les personnes nées deux décennies plus tard (entre 1955 et 1969), les premières à profiter de cet essor et des programmes de prêts et bourses qui l'ont accompagné, enregistrent un β deux fois plus faible.¹² On observe à la seconde moitié des années 1990 des changements importants au chapitre du financement de l'enseignement postsecondaire, qui dans certains cas se traduisent par une hausse des droits de scolarité. Les répercussions potentielles sur la mobilité intergénérationnelle soulèvent d'importantes préoccupations, particulièrement si le mouvement en faveur d'une mobilité accrue relevé au cours des décennies antérieures marque une pause ou même se renverse. Il est, toutefois, encore trop tôt pour cerner les répercussions qu'ont ces changements, si tant est qu'ils en aient.

¹¹ Voir Grawe (2001) pour un exposé détaillé.

¹² Fortin et Lefebvre (1998, p. 58) posent l'hypothèse que l'accès aux études postsecondaires peut intervenir, mais ils nous mettent également en garde contre la possibilité que les écarts soient attribuables aux limites des données utilisées, limites qui ont forcé les auteurs à comparer les résultats des adultes de ces deux générations à des âges différents.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, on dispose de peu de renseignements directs permettant de déterminer si les jeunes Canadiens capables de poursuivre des études ont un accès restreint à l'enseignement postsecondaire en raison de ressources financières insuffisantes. Certaines études, cependant, ont lié le niveau d'instruction à d'autres caractéristiques des parents : situation socio-économique et niveau de scolarité. Ainsi, Bouchard et Zhao (2000) observent que, en ce qui a trait aux taux d'études universitaires, le fossé entre les enfants de milieu socio-économique privilégié et les enfants de milieu défavorisé et de la classe moyenne s'est creusé entre 1986 et 1994. Les auteurs attribuent ce phénomène aux hausses appréciables des droits de scolarité amorcées vers 1989. Le tableau 2 présente des données connexes, à savoir la répartition des diplômés universitaires selon le niveau de scolarité des parents (le parent le plus scolarisé), pour diverses années entre 1982 et 1995. Par exemple, environ 30 % des hommes de la promotion de 1982 sont issus de familles dans lesquelles les parents n'ont pas terminé leurs études secondaires, tandis qu'environ le même pourcentage de diplômés ont des parents titulaires d'un grade universitaire. En 1995, ces proportions s'établissaient à 15 % et 40 %, respectivement. Nettement moins de diplômés universitaires ont des parents ayant le niveau de scolarité le plus faible; beaucoup plus d'entre eux ont des parents ayant atteint le niveau de scolarité le plus élevé. La situation des femmes n'est pas très différente. L'explication tient partiellement au fait que, en règle générale, la population est de plus en plus scolarisée, de sorte que la société compte d'emblée de plus en plus de personnes ayant fait des études postsecondaires. Rares sont les données canadiennes permettant d'établir une comparaison directe entre les études postsecondaires et le revenu des parents (par opposition au niveau d'instruction ou à la situation socio-économique). Il est donc difficile de déterminer de façon directe si les difficultés financières restreignent le niveau de scolarité. Heckman (2000), toutefois, résume les recherches américaines et, selon son interprétation de l'information, les contraintes financières ne constituent pas la raison principale pour laquelle les enfants issus de familles à faible revenu poursuivent des études postsecondaires dans une proportion nettement inférieure à celle des enfants issus de familles à revenu élevé. Il estime que, compte tenu des mesures de soutien financier aux études collégiales actuellement mises à la disposition des enfants issus de familles à faible revenu et de minorités aux États-Unis, le phénomène des enfants doués qui n'ont pas accès à l'enseignement collégial en raison de contraintes d'emprunt est peu important sur le plan empirique (Heckman 2000, p.17). Il ne s'agit pas de nier que les enfants de familles à faible revenu fréquentent les établissements d'enseignement postsecondaire dans une proportion nettement inférieure à celle des enfants de familles à revenu élevé; on soutient simplement que l'écart entre les taux de fréquentation n'est pas attribuable aux difficultés de financer des études postsecondaires. Il est difficile de déterminer jusqu'à quel point ces résultats s'appliquent aux étudiants « moyens » par opposition aux étudiants « doués ». Il est également difficile de savoir jusqu'à quel point ils peuvent s'appliquer au Canada. Bon nombre d'observateurs estiment que les droits de scolarité sont au moins aussi peu élevés dans les établissements canadiens qu'ils le sont dans les établissements américains et que le soutien financier est au moins aussi généreux.

Une autre explication se rapporte au second argument, peut-être plus subtil, présenté par l'interprétation de la figure 2 axée sur le capital humain, à savoir que « d'autres » facteurs déterminent aussi le niveau de scolarité et la capacité ultime des enfants à réaliser des gains. Jusqu'à maintenant, on a désigné ces facteurs par le terme « aptitudes », partant de l'hypothèse qu'il s'agit en quelque sorte d'une caractéristique intrinsèque des enfants sur laquelle les familles elles-mêmes n'ont pas d'influence et qui, parallèlement, et peut-être paradoxalement, varie selon le revenu de la famille. Sans aucun doute, des facteurs autres que les simples investissements

monétaires interviennent pour déterminer le bien-être ultime de l'enfant. Le fait que les enfants poursuivent des études postsecondaires dépend de leur niveau de préparation au cours des études secondaires qui, à son tour, dépend du degré de préparation pendant le cours élémentaire. La corrélation observée entre le niveau de scolarité des parents et celui des enfants pourrait s'expliquer davantage par les attentes différentes des parents à l'égard de l'instruction des enfants et de la situation de ceux-ci sur le marché du travail et par la capacité différente des parents de faire des investissements non monétaires pour réaliser ces attentes que par l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire. Heckman (2000, 15), entre autres, indique que les parents plus scolarisés peuvent, certes, disposer de ressources financières plus importantes pour investir dans leurs enfants, mais ils peuvent aussi avoir accès à d'autres ressources qui mettent rapidement les enfants sur la voie d'un meilleur rendement scolaire, augmentant ainsi les probabilités pour ceux-ci de poursuivre des études universitaires et, en définitive, de tirer parti d'un marché du travail en mutation qui met l'accent sur les compétences.

La disposition des enfants à l'égard des études et leurs attentes face à la vie sont conditionnées par celles de leurs parents. Les parents scolarisés sont mieux placés pour favoriser les aptitudes scolaires des enfants en aidant ceux-ci et en dirigeant leurs études. L'influence des facteurs familiaux qui interviennent de la naissance à l'adolescence s'accumule sur de nombreuses années pour produire les aptitudes et la préparation aux études collégiales. (Heckman, 2000 p.15)

Bref, l'« aptitude » est une caractéristique susceptible d'être façonnée, et il importe d'intervenir très tôt en ce sens puisque l'« aptitude » engendre l'« aptitude ». En effet, bon nombre d'observateurs soutiennent de plus en plus que les influences exercées pendant la petite enfance et, en réalité, pendant la très petite enfance jouent un rôle crucial en ce qui a trait à la situation à long terme sur le marché du travail.

IV. INFLUENCES FAMILIALES PENDANT LA PETITE ENFANCE ET POLITIQUES PUBLIQUES

Dans le contexte canadien, l'argument le plus catégorique en ce sens est celui qu'ont avancé Keating et Hertzman (1999) et qui a servi de fondement à divers énoncés de politique dont le plus important est celui de McCain et Mustard (1999). Cet ouvrage présente au moins cinq grands messages : (1) il existe des relations négatives (appelées « gradients ») entre la situation socio-économique et une multitude de résultats obtenus par l'enfant (appelés « santé du développement »), telles que les enfants issus de milieux jugés inférieurs sont susceptibles d'être en moins bonne santé physique et mentale, d'avoir plus de troubles du comportement ainsi que des niveaux d'alphabétisation et des résultats en mathématiques plus faibles; (2) ces relations sont causales, elles résultent d'un processus au cours duquel les capacités d'une personne donnée sont façonnées par l'environnement pendant la petite enfance et ont des effets fort durables sinon permanents; (3) l'organisation sociale et les politiques peuvent influencer sur ce processus; (4) il existe des interventions stratégiques efficaces de même que des méthodes permettant de créer des coalitions politiques pour les soutenir, et celles-ci doivent être mises en œuvre pour surmonter les désavantages que de nombreux enfants auraient autrement à affronter au cours de leur croissance. Le cinquième message, présenté par les éditeurs dans l'introduction, la conclusion et une série de commentaires, rappelle que les enjeux sont de taille. Plus précisément, la productivité future de notre économie est largement tributaire de la qualité des investissements dans nos enfants. Seuls les bons investissements nous permettront d'être suffisamment souples pour nous adapter aux

changements techniques et pour saisir les occasions associées à ces changements. De toute évidence, il s'agit là d'un ensemble d'assertions d'une portée considérable, allant directement de questions litigieuses de la science positive à l'élaboration de politiques. L'argument selon lequel le bien-être ultime de l'enfant est déterminé par la situation socio-économique des parents au cours de la petite enfance est la pierre angulaire de cette thèse.

Cette dernière renvoie à l'idée que la stimulation que les nourrissons et les jeunes enfants reçoivent de leur environnement influe sur le développement neural et définira, en bout de ligne, les limites supérieures des capacités des enfants. Les enfants issus de familles jouissant d'une situation socio-économique privilégiée sont plus susceptibles d'être élevés dans un environnement particulièrement stimulant et se retrouvent, dans la vie, dans une position favorable sur le plan de la santé, du développement cognitif et des aptitudes sociales. La formation neurale se produit à différents moments pour différentes fonctions cérébrales, mais l'élément temporel importe. Si le cerveau ne reçoit pas de l'environnement la stimulation requise au moment opportun, la conjoncture favorable à l'apprentissage s'éclipse et le développement ne se produit pas. Il se peut que les interventions ultérieures ne puissent renverser les conséquences. Cela établit, si l'on veut, les « conditions initiales » de vie et met les personnes sur une voie particulière, voie sur laquelle une série d'expériences cumulatives peuvent soit amplifier les contraintes initiales ou ouvrir de nouvelles possibilités. Selon Keating et Hertzman (1999), les diverses étapes qui marquent les étapes importantes de la vie se définiraient ainsi : situation socio-économique des premières années de la vie (et même pendant la période prénatale) → poids à la naissance et développement cognitif, social et affectif → capacité d'apprentissage → développement linguistique → troubles du comportement à l'école et niveau d'instruction → bien-être mental à l'âge adulte → réussite sur le marché du travail et caractéristiques de l'emploi → stress, incapacité, absentéisme → mortalité. Des gradients socio-économiques se manifestent à chacune de ces étapes puisqu'ils prennent leur origine dans la petite enfance et dans l'expérience cumulative de la personne jusqu'à ce moment-là.

Il s'agit là d'une théorie difficile à prouver pour la simple raison que l'information requise pour la confirmer est fort imposante. L'analyste devra observer, de façon assez détaillée, non seulement les circonstances dans lesquelles un échantillon représentatif de très jeunes enfants sont élevés, mais il devra aussi suivre ces mêmes enfants tout au long de leur vie et des décennies plus tard lorsqu'ils auront atteint l'âge adulte. Il faudra mesurer une multitude de facteurs liés au bien-être à l'âge adulte, ce qui comprend des mesures de la santé mais aussi des mesures de fonctionnement social et économique des personnes puisque l'hypothèse porte, en définitive, sur les rapports entre les investissements dans les enfants et la productivité économique. Il n'existe pas d'ensemble de données unique de cette nature au Canada, En fait, les données qui s'en rapprochent le plus sont celles qui ont servi à produire la figure 2 et le tableau 1. Comme le montre la figure 2, on ne relève pas une relation négative simple entre le revenu parental (si l'on considère cette variable comme une mesure de la situation « socio-économique ») et le revenu des enfants arrivés à l'âge adulte. En fait, il semble que les enfants issus de ménages à faible revenu affichent une forte mobilité intergénérationnelle et ne sont pas susceptibles de se retrouver, eux aussi, dans la catégorie des faibles revenus à l'âge adulte. Bien que cette observation puisse avoir un rapport avec la discussion sur l'incidence des études postsecondaires, elle n'est peut-être pas tout à fait juste s'il s'agit de tester l' « enchâssement biologique » puisque la situation familiale des enfants n'est pas observée dans les premières années de la vie mais seulement à partir de l'adolescence.

Il existe, dans certains pays, des données plus pertinentes, tirées notamment de la *National Child Development Study* (une enquête britannique permanente visant toutes les personnes nées au cours de la première semaine de mars 1958) et de la *Panel Survey of Income Dynamics* (une enquête longitudinale américaine lancée à la fin des années 1960 et au début des années 1970). Ces deux enquêtes ainsi que d'autres enquêtes spécialisées moins importantes sont utilisées ou à tout le moins citées dans divers chapitres de l'ouvrage de Keating et Hertzman (1999). Toutefois, rares sont les données (qu'il s'agisse de données directes ou tirées d'autres études) permettant de lier la situation socio-économique des enfants au cours des premières années de leur vie directement à leur situation sur le marché du travail à l'âge adulte. C'est là un des points que mettent en lumière Brooks-Gunn, Duncan et Britto (1999) dans leur étude des données américaines.¹³

Cette relation peut être difficile à établir même à court terme, dans la mesure où la causalité n'est pas forcément unidirectionnelle. La qualité des compétences parentales peut influencer sur le comportement et la situation de l'enfant mais elle peut également se définir en réaction à ces derniers facteurs. En fait, Hou (2001) utilise des données canadiennes pour analyser la qualité des compétences parentales et son incidence sur les problèmes émotifs et les troubles du comportement des jeunes enfants en tenant compte de ce type de simultanéité. L'auteur souligne qu'il est facile de surestimer le rôle du revenu dans ce processus et finit par conclure que les compétences parentales déficientes sont indépendantes de la situation socio-économique de la famille, lorsque d'autres facteurs intervenant sont pris en considération : dépression parentale, dysfonctionnement de la famille et âge des parents. Les parents à faible revenu, les parents seuls et les parents peu scolarisés ne sont pas plus susceptibles que les autres d'afficher des lacunes sur le plan des compétences parentales.

Si une conception appropriée de politiques visant à soutenir le fonctionnement de la famille suscite toujours beaucoup de débats, certains observateurs estiment que les interventions ne devraient pas s'attacher uniquement à assurer un niveau suffisant de revenu pas plus qu'elles ne devraient cibler exclusivement les parents désavantagés sur le plan socio-économique. Keating et Hertzman (1999) avancent un argument favorable aux programmes universels de transferts en nature aux jeunes enfants et soulignent l'importance du moment auquel ces interventions doivent être faites. Cette position est reprise par McCain et Mustard (1999).

Il n'est pas difficile d'imaginer que l'hypothèse scientifique à l'étude pourrait être compatible avec une telle diversité d'options stratégiques qu'elle ne serait pratiquement d'aucune aide pour la formulation et la mise en œuvre de politiques. Si le message de base que nous transmet la science est qu'il convient de donner aux enfants (particulièrement aux plus jeunes) un milieu de vie chaleureux, sûr et pourtant stimulant, ce message pourrait tout aussi bien appuyer des politiques encourageant les mères à rester à la maison que des mesures favorables à des services de garderie de grande qualité pour les mères qui choisissent de travailler à temps plein. On ne saisit pas

¹³ On semble proposer un argument plus solide quant à la relation entre la situation socio-économique au cours des premières années de la vie et la longévité, et plusieurs des chapitres de l'ouvrage de Keating et Hertzman (1999) illustrent également des gradients liés à des résultats à plus court terme : développement cognitif et social pendant la période préscolaire, alphabétisation et capacités de calcul au primaire, agression physique au début de l'adolescence. Certains travaux axés sur des données britanniques modélisent explicitement l'hypothèse avancée, à savoir que les conditions initiales peuvent avoir une influence durable et que les voies empruntées au cours de la vie ont de l'importance et peuvent être déterminées très tôt. Voir Gregg et Machin (2000).

clairement pourquoi les options discutées sont exclusivement liées à la théorie sous-jacente ni pourquoi elles auraient une incidence sur la productivité économique des décennies plus tard.

En fait, nous disposons, une fois encore, d'un volume décevant de données probantes sur la situation à long terme des enfants, particulièrement sur leur situation à long terme en regard du marché du travail. Les données les plus convaincantes nécessiteraient le recours à un schéma expérimental dans lequel un groupe d'enfants soumis à un programme d'intervention visant la petite enfance serait comparé à un groupe similaire d'enfants ne bénéficiant pas du programme. Les enfants de ces deux groupes seraient ensuite suivis tout au long de leurs années d'études jusqu'à l'âge adulte, et divers résultats (notamment la situation sur le marché du travail) seraient mesurés. Il est difficile d'obtenir des renseignements de cette nature, et on ne recense aucune étude d'envergure sur cette question au Canada. Currie (2000) présente une revue de l'expérience américaine en matière de programmes d'intervention visant les jeunes enfants et accorde une attention toute particulière aux études fondées sur un plan expérimental utilisant des groupes expérimentaux et des groupes témoins choisis au hasard.

Elle fait observer que certains programmes d'essai idéaux ont effectivement produit des résultats positifs à long terme. Le programme le plus souvent cité à cet égard est le *Perry Preschool Project*, qui consistait à fournir aux enfants une demi-journée d'éducation préscolaire tous les jours de la semaine et une visite hebdomadaire de 90 minutes à la maison pendant huit mois de l'année sur deux ans. L'évaluation de ce projet s'est appuyée sur un essai randomisé permettant de suivre les enfants jusqu'à l'âge de 27 ans. Le projet visait 120 enfants au total, répartis à peu près également entre le groupe témoin et le groupe expérimental. Les participants au projet ont affiché de meilleurs résultats au chapitre de la santé et des notes d'examen ainsi que des notes scolaires, des taux d'obtention du diplôme d'études secondaires et des gains. Ils ont également enregistré des taux de criminalité et de recours à l'aide sociale inférieurs à ceux des non-participants.

Bien que Currie (2000) souligne l'existence de bon nombre d'autres études portant sur d'autres programmes, ce sont les interventions les plus intensives et les plus coûteuses qui sont les plus susceptibles de donner les résultats les plus marqués. Outre le nombre très restreint d'enfants visés par l'évaluation du *Perry Preschool Project*, beaucoup d'autres bonnes raisons nous portent à faire preuve de prudence quant à l'extrapolation de ces résultats dans le contexte canadien. Il se peut que si le Canada affiche, au départ, un niveau plus élevé de soutien et de dépenses au titre des programmes sociaux (notamment dans le domaine de la santé), alors la modification des investissements dans la petite enfance n'auront pas une incidence aussi sensible. L'autre mise en garde est exposée par Currie : il peut y avoir un écart considérable entre un projet pilote idéal bien financé et bien structuré et un programme public de grande envergure. Son examen du programme *Head-Start* aux États-Unis fait bien ressortir ce phénomène.

Head-Start est un programme préscolaire destiné aux enfants de trois et quatre ans issus de milieux défavorisés et visant à accroître leur capacité d'apprentissage. Quelque 800 000 enfants ont pris part à des programmes s'appliquant sur une partie de la journée. Dans le cadre de son examen des évaluations de cette intervention, Currie indique que le programme a, en effet, donné lieu à des améliorations à court terme en ce qui concerne les aptitudes verbales, la santé et, peut-être, les aptitudes sociales mais, parallèlement, ces progrès ne se sont pas forcément traduits par des améliorations à plus long terme. Les progrès initiaux observés dans les notes d'examen de vocabulaire et de lecture ne subsistent que pour les enfants qui fréquentent ultérieurement des

écoles élémentaires de qualité supérieure; dans le cas des autres enfants, les avantages obtenus tendent à s'estomper. La qualité de l'école subséquente joue un rôle de premier plan dans le maintien des progrès réalisés au cours des premières années. Ce programme n'a pas fait l'objet d'évaluations à long terme permettant de suivre les enfants jusqu'à l'âge adulte. Currie conclut que « les données étayant la thèse des effets positifs à long terme des programmes publics sont nettement moins concluantes que celles démontrant les effets positifs de programmes pilotes » (traduction libre, p.15).

Bref, les investissements non monétaires que font les parents en faveur de leurs enfants peuvent jouer un rôle important pour diriger les enfants dans la voie de la réussite sur le marché du travail, et ce rôle pourrait n'être que partiellement lié au revenu parental. Quoi qu'il en soit, il reste très difficile de déterminer jusqu'à quel point ce lien tout comme les interventions stratégiques publiques visant à le consolider ou à le compléter contribuent à assurer le succès sur le marché du travail à l'âge adulte.

V. CONCLUSION

Le marché du travail canadien se caractérise par un degré relativement élevé de mobilité intergénérationnelle du revenu. En moyenne, les gains et le revenu des enfants arrivés à l'âge adulte ne sont que partiellement liés au revenu touché par les parents. En fait, le Canada se compare avantageusement à bon nombre d'autres pays à cet égard, la mobilité y étant en moyenne nettement plus élevée qu'aux États-Unis et qu'au Royaume-Uni et similaire à celle observée dans certains des pays les mieux classés dans ce domaine. Toutefois, la relation entre le revenu de la famille et celui des enfants arrivés à l'âge adulte est loin d'être simple. Les données disponibles tendent à indiquer que les enfants issus de familles à faible revenu ne sont pas condamnés à toucher de faibles revenus à l'âge adulte : en fait, la relation entre la position des enfants et celle des parents dans la répartition du revenu est fort ténue. À l'autre extrémité de l'échelle, les parents très bien nantis sont pratiquement assurés que leurs enfants seront parmi les plus avantagés à la génération suivante, et ce phénomène est largement attribuable au transfert de biens d'une génération à l'autre. Entre ces deux pôles, la situation est plus complexe, la mobilité intergénérationnelle déclinant dans la moitié inférieure de la répartition du revenu et augmentant dans la moitié supérieure.

Ces tendances ont été observées chez une génération d'adolescents arrivés à l'âge adulte au cours des années 1980 et entrés sur le marché du travail au cours des années 1990. Il est difficile de savoir si la situation a changé depuis lors, mais il semble y avoir eu pendant la période de l'après-guerre un mouvement à long terme en faveur d'une mobilité intergénérationnelle accrue. Les causes de ces tendances sont difficiles à établir; cependant, parmi les éléments d'explication, notons l'accès à l'enseignement postsecondaire et l'incidence des investissements non monétaires de la famille et de la société dans les enfants. L'expansion appréciable des établissements d'enseignement postsecondaire et le soutien financier qui assure l'accès à ces établissements pour les générations arrivées à l'âge adulte à la fin des années 1960 et après coïncident avec une hausse sensible de la mobilité intergénérationnelle. Aucune information directe ne permet d'affirmer que l'accès à l'enseignement postsecondaire est limité par l'insuffisance de ressources financières, du moins pour la génération ayant atteint l'âge adulte au cours des années 1980. La hausse des droits de scolarité pendant les années 1990 pourrait avoir changé la situation, mais il est difficile, à la lumière des données canadiennes disponibles, de déterminer si cela est effectivement le cas et

quelles seraient les conséquences de cette transformation sur la mobilité intergénérationnelle. Il semble, toutefois, qu'une proportion nettement plus importante de diplômés universitaires récents ont des parents titulaires d'un grade universitaire. Il est moins facile de déterminer dans quelle mesure ce phénomène est attribuable à des contraintes financières ou à la détérioration des investissements non monétaires fondamentaux dans certains groupes de la population.

Les débats récents en matière de politiques ont principalement porté sur la qualité du milieu dans lequel sont élevés les jeunes enfants et l'incidence de ce milieu sur le développement des enfants et sur leurs chances de réussite à long terme. Une bonne dose d'incertitude marque encore la nature de ce processus, particulièrement en ce qui a trait à la situation économique à long terme et au rôle du revenu de la famille. Les recherches récentes semblent indiquer que, lorsque d'autres caractéristiques importantes intervenant dans les interactions parents-enfants (dépression parentale, dysfonctionnement de la famille et âge des parents) sont prises en considération, le niveau de revenu a peu d'influence indépendante sur les rôles parentaux de même que sur les problèmes émotifs et les troubles du comportement de l'enfant. Il n'en reste pas moins qu'on ne peut vraiment déterminer dans quelle mesure les désavantages à court terme se traduisent par des résultats inférieurs sur le marché du travail à l'âge adulte. Cette incertitude s'applique également à l'efficacité des politiques publiques. On pourrait, comme le suggère Currie (2000), justifier les programmes d'intervention destinés à la petite enfance par les bénéfices à court terme qu'ils procurent aux enfants, mais cet argument n'a qu'un lointain rapport avec celui voulant que ces programmes soient essentiels à la productivité économique à long terme. Peut-être le meilleur argument à l'appui de ces programmes, et, en fait, en faveur de la réduction de la pauvreté infantile, tient-il au fait que ces mesures sont bénéfiques pour les enfants ici et maintenant.

References

Becker, Gary S. (1991). *A Treatise on the Family*. Enlarged Edition. Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press.

Becker, Gary S. and Nigel Tomes (1986). "Human Capital and the Rise and Fall of Families." *Journal of Labor Economics*. Vol. 4 No. 3, pp. S1-S39.

Björklund, Anders and Markus Jäntti (2000). "Intergenerational Mobility of Socio-Economic Status in Comparative Perspective." *Nordic Journal of Political Economy*. forthcoming.

Bouhcard, Brigitte and John Zhao (2000). "University Education: Recent Trends in Participation, Accessibility and Returns." *Education Quarterly Review*. Vol. 6, No. 4. Statistics Canada Catalogue No. 81-003.

Brooks-Gunn, Jeanne, Greg J. Duncan, and Pia Rebello Britto (1999). "Are Socioeconomic Gradients for Children Similar to Those for Adults? Achievement and Health of Children in the United States. In Daniel P. Keating and Clyde Hertzman (editors). *Developmental Health and the Wealth of Nations*. New York: The Guilford Press.

Corak, Miles and Andrew Heisz (1995). "The Intergenerational Income Mobility of Canadian Men." *Canadian Business Economics*. Vol. 4 No. 1, 59-69.

Corak, Miles and Andrew Heisz (1998). "How to Get Ahead in Life: Some Correlates of Intergenerational Income Mobility in Canada." In Miles Corak (editor). *Labour Markets, Social Institutions, and the Future of Canada's Children*. Ottawa: Statistics Canada, Catalogue No. 89-553.

Corak, Miles and Andrew Heisz (1999). "The Intergenerational Earnings and Income Mobility of Canadian Men: Evidence from Longitudinal Income Tax Data." *Journal of Human Resources*. Vol. 34 No. 3, 504-533.

Corak, Miles, Björn Gustafsson, and Torun Österberg (2001). "Intergenerational Influences on the Receipt of Unemployment Insurance in Canada and Sweden." Ottawa: Statistics Canada, Analytical Studies Branch Research Paper 159.

Currie, Janet (2000). "Early Childhood Intervention Programs: What Do We Know?" Paper presented to the Statistics Canada / CERF conference on Families, Labour Markets, and the Well-Being of Children, Vancouver BC.

Drummond, Don (2001). "The Impact of Deficit Elimination on Economic Performance and Social Progress." In Andrew Sharpe and France St-Hilaire (eds.). *Review of Economic Performance and Social Progress*. Montreal: Institute of Research on Public Policy, and Centre for the Study of Living Standards.

Fellegi, Ivan P. (2000). "On Poverty and Low Income." In *Income in Canada, 1998*. Ottawa: Statistics Canada, Catalogue No. 75-202.

Fortin, Pierre (2001). "What Inflation Target Should Monetary Policy Aim For?" In Andrew Sharpe and France St-Hilaire (eds.). *Review of Economic Performance and Social Progress*. Montreal: Institute of Research on Public Policy, and Centre for the Study of Living Standards.

Fortin, Nicole and Sophie Lefebvre (1998). "Intergenerational Income Mobility in Canada." In Miles Corak (editor). *Labour Markets, Social Institutions, and the Future of Canada's Children*. Ottawa: Statistics Canada, Catalogue No. 89-553.

Grawe, Nathan (2001). "In Search of Intergenerational Credit Constraints among Canadian Men: Quantile versus Mean Regression Tests for Binding Credit Constraints." Ottawa: Statistics Canada, Analytical Studies Branch Research Paper 158.

Gregg, Paul and Stephen Machin (2000). "Child Development and Success or Failure in the Youth Labor Market." In David G. Blanchflower and Richard B. Freeman (editors). *Youth Employment and Joblessness in Advanced Countries*. Chicago: University of Chicago Press.

Heckman, James J. (2000). "Policies to Foster Human Capital." *Research in Economics*. Vol. 54, pp. 3-56.

Heisz, A., A. Jackson, and G. Picot (2001). "Distributional Outcomes in Canada during the 1990s." In Andrew Sharpe and France St-Hilaire (eds.). *Review of Economic Performance and Social Progress*. Montreal: Institute of Research on Public Policy, and Centre for the Study of Living Standards.

Hou, Feng (2001). "It takes two to Interact: Parenting and Child Behaviours." *Health Reports*. Ottawa: Statistics Canada.

Jenkins, Paul and Brian O'Reilly (2001). "Monetary Policy and the Economic Well-being of Canadians." In Andrew Sharpe and France St-Hilaire (eds.). *Review of Economic Performance and Social Progress*. Montreal: Institute of Research on Public Policy, and Centre for the Study of Living Standards.

Keating, Daniel P. and Clyde Hertzman, editors. (1999). *Developmental Health and the Wealth of Nations: Social, Biological, and Educational Dynamics*. New York: The Guilford Press.

Lefebvre, Pierre and Philip Merrigan (1998). "Family Background, Family Income, Maternal Work and Child Development." Ottawa: Human Resources Development Canada, Working Paper no. W-98-12E.

Levine, Phillip B. and David J. Zimmerman (2000). "Children's Welfare Exposure and Subsequent Development." National Bureau of Economic Research Working Paper no. 7522.

McCain, Margaret N. and J. Fraser Mustard (1999). *Reversing the Real Brain Drain: Early Years Study*. Toronto: Government of Ontario.

Mazumder, Bhashkar (2000). "Earnings Mobility in the US: A New Look at Intergenerational Inequality." Department of Economics, University of California at Berkeley, unpublished.

Mulligan, Casey B. (1997). *Parental Priorities and Economic Inequality*. Chicago: University of Chicago Press.

Osberg, Lars (2001). "Needs and Wants — What is Social Progress and How Should it be Measured." In Andrew Sharpe and France St-Hilaire (eds.). *Review of Economic Performance and Social Progress*. Montreal: Institute of Research on Public Policy, and Centre for the Study of Living Standards.

Roemer, John E. (1998). *Equality of Opportunity*. Cambridge Massachusetts: Harvard University Press.

Stanford, Jim (2001). "The Economic and Social Consequences of Fiscal Retrenchment." In Andrew Sharpe and France St-Hilaire (eds.). *Review of Economic Performance and Social Progress*. Montreal: Institute of Research on Public Policy, and Centre for the Study of Living Standards.

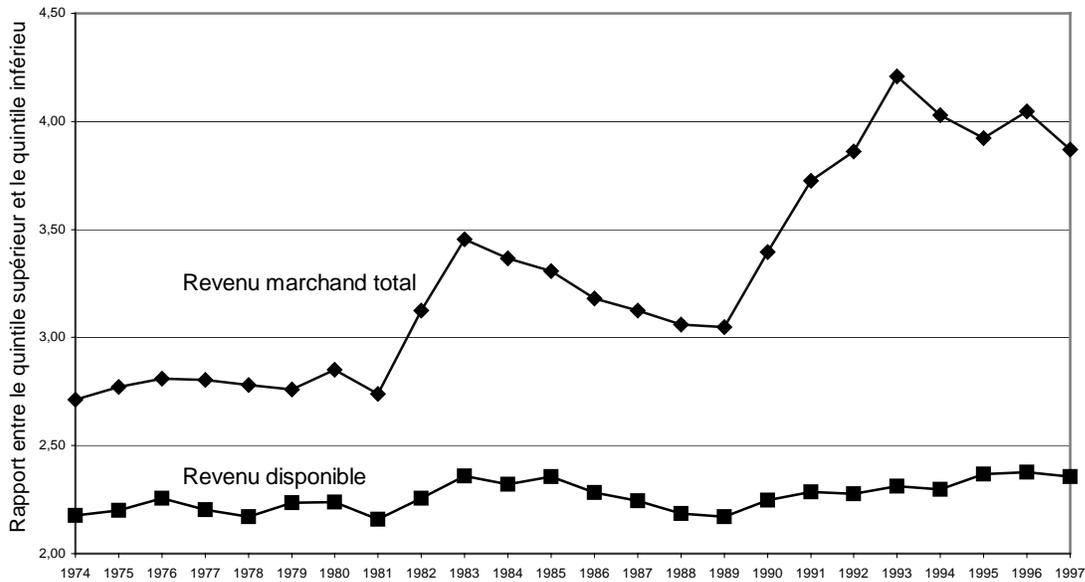
Solon, Gary (1999). "Intergenerational Mobility in the Labor Market." In Orley Ashenfelter and David Card (editors). *Handbook of Labor Economics*. Vol. 3A. New York: North Holland Elsevier.

Stokey, Nancy L. (1996). "Shirtsleeves to Shirtsleeves: The Economics of Social Mobility." University of Chicago, unpublished.

UNICEF (2000a). *A League Table of Child Poverty in Rich Nations*. Innocenti Report Report Card No. 1. Florence: United Nations Children's Fund.

UNICEF (2000b). *The State of the World's Children 2001*. New York: United Nations Children's Fund.

Figure 1 : Rapport entre le revenu des familles du quintile supérieur et le revenu des familles du quintile inférieur : revenu marchand total et revenu disponible, 1974 à 1997



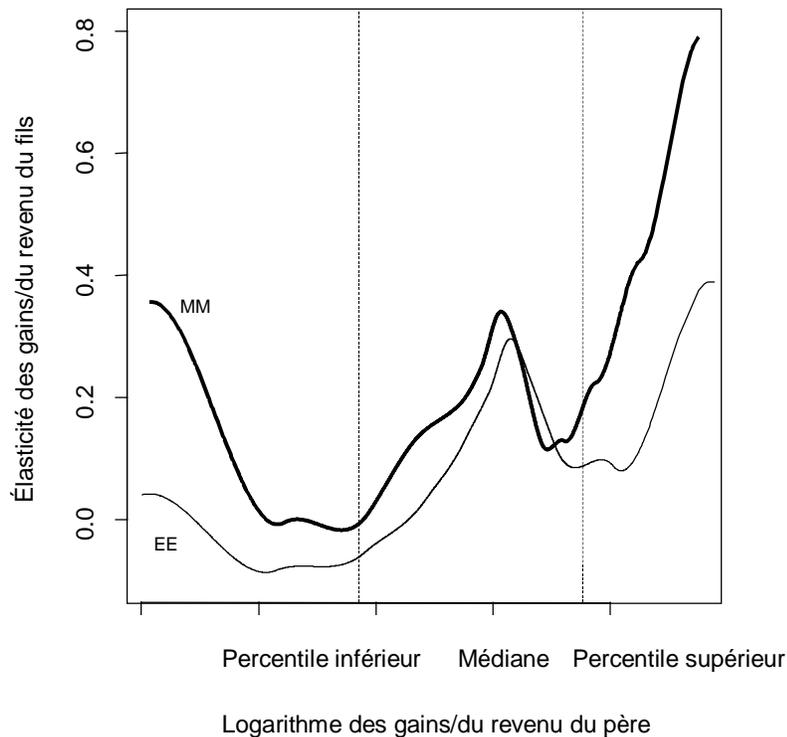
Source : Le revenu marchand s'entend du revenu total, y compris les gains provenant d'un emploi, d'un travail autonome, les revenus de placement et les autres revenus privés, moins les transferts publics. Le revenu disponible s'entend du revenu total après impôt et transferts. Tous les chiffres sur le revenu visent les familles économiques comptant au moins un enfant âgé de 0 à 17 ans. Ces données sont tirées de l'Enquête sur les finances des consommateurs réalisée par Statistique Canada.

Tableau 1 : Élasticité intergénérationnelle du revenu pour les enfants canadiens

| | Fils | | Filles | |
|--------------------|-------|------------------|--------|------------------|
| | Père | Les deux parents | Père | Les deux parents |
| 1. Revenu marchand | 0,262 | 0,235 | 0,227 | 0,208 |
| 2. Gains | 0,258 | 0,214 | 0,203 | 0,180 |

Source: Calculs de l'auteur à partir des données administratives de Statistique Canada. La moyenne du revenu des parents est calculée sur la période allant de 1978 à 1982, et le revenu des enfants est mesuré en 1998, lorsque les enfants sont âgés de 32 à 35 ans. Les chiffres du tableau sont des estimations de coefficient tirées de l'estimation par les moindres carrés de l'équation (1). L'âge et l'âge au carré de l'enfant et du parent (ou du parent le plus âgé) sont également inclus dans les régressions. La taille des échantillons varie d'environ 230 000 à plus de 400 000, l'erreur-type se situant entre 0,003 et 0,004 environ.

Figure 2 : Élasticité des gains et du revenu marchand total du fils par rapport aux gains et au revenu marchand total du père



Nota : La courbe MM représente l'élasticité entre le revenu marchand total du fils et celui du père, tandis que la courbe EE représente l'élasticité entre les gains du père et les gains du fils. Les gains et le revenu du père sont exprimés sous la forme de logarithmes naturels et ajustés selon l'âge, les lignes verticales représentant le 1^e et le 99^e percentiles du logarithme du revenu marchand total du père ajusté selon l'âge.

Source : Adaptation des données de Corak et Heisz (1999, figure 4).

Tableau 2 : Répartition des diplômés universitaires selon le niveau de scolarité des parents : 1982, 1986, 1990, 1995

| | Niveau d'instruction du parent le plus scolarisé | | | |
|------------------|--|--------------------|--------------------|-----------------------|
| | Moins que des études secondaires | Études secondaires | Études collégiales | Études universitaires |
| 1. Fils | | | | |
| 1982 | 29,6 | 31,8 | 10,0 | 28,7 |
| 1986 | 24,4 | 32,0 | 10,8 | 32,8 |
| 1990 | 22,2 | 29,1 | 12,4 | 36,3 |
| 1995 | 14,8 | 31,2 | 12,9 | 41,1 |
| 2. Filles | | | | |
| 1982 | 27,5 | 30,3 | 13,6 | 28,6 |
| 1986 | 25,4 | 32,7 | 12,5 | 29,4 |
| 1990 | 23,6 | 27,3 | 14,4 | 34,6 |
| 1995 | 15,9 | 32,8 | 13,7 | 37,6 |

Source : Calculs de l'auteur à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés réalisée par Statistique Canada, diverses années.

Les chiffres du tableau sont des pourcentages totalisant 100 % à l'horizontale.